

Réunir les acteurs

DU TRAVAIL SOCIAL ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

en Provence Alpes Côte d’Azur

**Préfiguration des « COMITES LOCAUX DU TRAVAIL SOCIAL ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL »**

UNAFORIS PACA et l’URIOPSS PACA et Corse, en tant qu’Union et support du Conseil Régional des Personnes Accueillies/accompagnées, se sont rapprochés pour expérimenter en Provence Alpes Côte d’Azur avec tous les acteurs et animer des comités locaux du Travail social et du développement social, pour faire face aux enjeux et aux défis actuels du travail social dans nos territoires.

Le Haut Conseil pour le Travail Social (HCTS) a lancé une démarche en juin 2018 pour préfigurer des approches participatives et décentralisées fédérant l’ensemble des parties prenantes sur le territoire. La proposition en Provence Alpes Côte d’Azur ainsi été retenue et pourra contribuer aux recherches nationales.

Pour la dynamique territoriale, un espace constructif avec des lieux actifs de dialogue et de coopération sont animés avec :

* une écoute de toutes les parties prenantes, et en premier lieu des personnes bénéficiaires du travail social, des habitants ;
* une mobilisation et valorisation des ressources et des compétences ;
* des travaux thématiques ciblés ;
* des méthodes d’animation et de construction ;
* une restitution vers les acteurs comme vers le HCTS, de façon horizontale et verticale.

Les acteurs engagés dans les territoires, dans les structures et institutions, prennent ainsi toute leur place pour travailler ensemble sur des objets communs, mobiliser leur réseau afin de répondre aux enjeux et relever les défis du travail social que sont : la nécessaire participation des personnes accompagnées ; le développement des politiques sociales inclusives ; le développement des initiatives territoriales à partir des modes d’action du développement social ; la promotion du travail social et de l’intervention sociale, avec la reconnaissance des compétences des parties prenantes ; la capitalisation des savoir-faire, des analyses et le soutien aux coopérations, et collaborations ; le décloisonnement des interventions et des dispositifs en « silos ».

Pour ce faire, nous envisageons de :

|  |
| --- |
| Créer de(s) lieu(x) de convention des Acteurs de l’Intervention Sociale  Il est possible mais surtout nécessaire pour travailler ensemble de se doter d’un cadre permanent constructif et régulé. C’est le constat tiré des travaux avec les divers partenaires pour préparer les Etats Généraux du Travail social puis avec le lancement du Plan d’Action pour le Travail Social.  Répondre à un manque d’échange, de soutien, de connaissance et de reconnaissance des acteurs  Il n’existe pas actuellement de lieu(x) institués ouverts aux parties prenantes et aux échanges mêmes parfois difficiles, mais forces de propositions et concrets. L’absence de lieu d’échanges instauré en amont, lieu d’élaboration, de co-construction, apaisé, ne permet pas la rencontre des parties prenantes et leur coopération..  **Par la création d'une démarche participative permanente, organisée aux niveaux locaux avec une coordination régionale,** **il s’agit de réunir tous les acteurs qui sont engagés dans les politiques sociales et médico-sociales et mettent en œuvre les différentes dimensions de l’intervention sociale, dans une approche de développement social.**  **La diversité de ces acteurs**, des décideurs publics et institutionnels aux gestionnaires, des mouvements aux partenaires sociaux, permet le dialogue actif entre eux et de façon particulière avec les représentants des personnes accompagnées ou accueillies.  Il s’agira ainsi de **constituer un espace de conseil, de prospective et de mobilisation pour l'intervention sociale, une plateforme d’initiatives concertées et de conduite des plans d’actions en partenariat répondant aux priorités, un soutien à l’évolution des services et des métiers**, autour des chartes utiles et avec un caractère positif et solidaire.  **Une convention** à laquelle adhérent librement les parties prenantes définit cette « instance volontaire ». C’est ce qui permettra un réel travail constructif pour mettre en œuvre les pratiques utiles, les services prioritaires, les réponses aux difficultés des populations dans leurs territoires de vie.  L’approche « conventionnelle » réunit les parties prenantes et définit également la pluralité des acteurs, les réseaux ou collèges constitués comme les acteurs locaux engagés :  • Acteurs publics de l’administration, des collectivités et institutions  • Représentants des personnes accueillies ou accompagnées  • Réseaux et mouvements, structures  • Partenaires sociaux du champ  • Acteurs de la recherche et de la formation  • .....  tous adoptant en outre ce qui formera leur "règlement de fonctionnement ». |
| Les Objectifs confiés au comité local du travail social et du développement social sont de :   * Réunir les ressources humaines et institutionnelles d’un espace régional vivant * Reconnaître les personnes accompagnées, habitants, citoyens, comme les premiers « experts » de leur projet. * Reconnaître les travailleurs sociaux comme forces compétentes garantissant pour tous des services de qualité et une présence bien traitante proactive. * Reconnaître les associations et mouvements, les employeurs et les syndicats, les élus et les agents publics, chacun dans leur rôle et tous dans leur complémentarité. * Interroger les normes instituées et les effets de leur mise en œuvre. * Conduire les projets de renforcement, de changement, d’innovation, de communication .... en réunissant les conditions locales ou systémiques favorables, en mobilisant les ressources de la recherche-action ou de la formation permanente intégrée. * Communiquer l’utilité et valoriser la richesse d’une protection sociale dans une société développée et solidaire au-delà des logiques du marché et des inégalités. * Favoriser les mises en réseaux ou les groupements d’acteurs autour de travaux novateurs. * Proposer des orientations et actions pour les pratiques éducatives. |
| Thèmes de travail envisagés  Des contributions pourront être construites à partir des thèmes de réflexion suivants : l’éthique et les déontologies dans le travail social, le non recours et la fracture numérique d’accès aux droits, la désinstitutionnalisation, la territorialisation de l’action (stratégies décloisonnées, développement collectif, emploi et habitat), l’éducation et les politiques territoriales de jeunesse (échecs, parentalité, protection, radicalisation, toutes approches de prévention), etc. |
| **Le périmètre territorial retenu pour la mise en place de cette instance**  **Il s’agira** d’une part d’assurer une construction régionale d’appui aux territoires, de synthèse et de valorisation, de reconnaissance et de mise en relation et d’autre part développer les travaux dans deux dimensions :   * de façon décentralisée au plus près des territoires et des politiques locales, dans des espaces propres aux acteurs, * de façon transversale sur des questions partagées entre les acteurs de plusieurs territoires et en exploitant les ressources numériques d’information et de communication. |

La composition du futur "comité local du travail social et du développement social"

Différents collèges sont envisagés :

Les **Personnes Accompagnées** (CRPA, Emmaüs, ATD Quart-Monde, Aidants, Stagiaires) représentées par des membres du CRPA

Les **Acteurs de la Formation** (Instituts du TS, OF formant des publics en difficulté, OPCOM (UNIFAF et UNIFORMATION,…) représentés par UNAFORIS

Les **Associations, fondations gestionnaires** **d’établissements et services** (URIOPSS, FAS, Fédérations) représentés par l’URIOPSS

Les **Administrations de l’Etat et Institutions régionales** (DRJSCS, DIRPJJ, CARSAT, …)

Les **Collectivités territoriales** (Région, Départements, Métropoles, Communes, CCAS)

Les **Partenaires sociaux du secteur** (Syndicats d’employeurs, syndicats de salariés des branches concernées)

Les **Associations professionnelles du Travail Social** (Délégation régionales des professions, Association des diplômés en TS, Etudiants en Institut de formation au TS)

Les **Offices ou institutions sociales départementales ou locales** (CAF, MSA, OPHLM)

Les **Acteurs du développement local** (Association d’habitants, Comités de quartier, Centres sociaux) représentés par l’ARDL.

|  |
| --- |
|  |
| **Les moyens humains et financiers pour le fonctionnement**  Une coordination professionnelle au niveau régional assure la permanence pour la préfiguration  Un espace numérique est le support le plus utile pour des relations et des travaux suivis en permanence.  Il sera animé par les porteurs et les acteurs.  La participation des personnes accompagnées fait l’objet d’une facilitation économique (statut et défraiement des déplacements) |